POUR QBE

VOTRE ATTESTATION D'ASSURANCE

Dont Assurance de Responsabilité Décennale Obligatoire

Référence client : **W4325359**
Référence de votre contrat : **24105595357**

Établie le : 07/09/2026

SARL PITON JEAN PHILIPPE
43 La Ville Es Genils
35540 MINIAC MORVAN

Nous soussignés QBE Europe SA/NV*, dont les mentions légales sont précisées ci-dessous, attestons que :

> Nom de l'entreprise : SARL PITON JEAN PHILIPPE
> Siren : 934341629
> Adresse : 43 La Ville Es Genils
> 35540 MINIAC MORVAN

a souscrit auprès de notre compagnie :

- Un contrat d'assurance « Responsabilité Civile et Décennale » sous le n° 24105595357
- avec une date à effet du 04/11/2024
- dont la période de validité de la présente attestation est **du 01/01/2026 au 31/12/2026**
- Pour les activités citées en avant dernière page et au verso de votre coupon détachable

*Vous vous demandez pourquoi on vous parle de la compagnie QBE sur votre attestation ? APRIL travaille avec des compagnies d'assurance pour assumer les risques en lien avec votre activité.

Proposez à votre client de scanner le QR code pour confirmer la validité de votre assurance

(Ce QR code ne donne pas d'information sur la validité de vos contrats des années passées.)

ou cliquez sur le lien en bas de page, sur la partie détachable

Période de validité
de la présente attestation :

du 01/01/2026
au 31/12/2026

Retrouvez les activités au verso de ce coupon détachable

Scanner le QR code
afin de vérifier la validité de votre assurance

ou cliquez sur le lien ci-dessous :
https://api-gateway.april.fr/iard/jetons/v2/mGGcBb007MGQY_NcmNeK2UWVYhSKPoOiJGxHc5k1qrOTuZu29opu20kwepdztKs7htHrCjKYJ6fsyEeOnrVN3Q

Référence client : **W4325359**
Réf. de votre contrat : **24105595357**
Établi le : **07/09/2026**

SARL PITON JEAN PHILIPPE
43 La Ville Es Genils
35540 MINIAC MORVAN

POUR QBE

VOTRE ATTESTATION D'ASSURANCE

Dont Assurance de Responsabilité Décennale Obligatoire

Voici les
ACTIVITÉS COUVERTES
par votre contrat

- 2 BET Structure (tous matériaux), couverture, étanchéité - 18 Dessinateur / Projeteur



Rendez-vous sur
VOTRE ESPACE ASSURÉ

Monespaceassure.april.fr
Identifiant de connexion : **W4325359**

- Déclarez votre chiffre d'affaires chaque année
- Téléchargez l'ensemble de vos documents
- Gérez et effectuez vos paiements
- Déclarez vos sinistres
- Consultez ou modifiez vos informations personnelles et contractuelles
- Accédez à des conseils personnalisés et à vos contacts utiles

POUR QBE

VOTRE ATTESTATION D'ASSURANCE

Dont Assurance de Responsabilité Décennale Obligatoire

Les garanties du contrat faisant l'objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles ou missions suivantes :

Tout contrat d'assurance décennale fait référence à une nomenclature des activités exercées. Cette nomenclature est le référentiel utilisé par la compagnie d'assurance pour décrire avec exactitude les travaux pour lesquels vous être assuré.
Après avoir scanné le QR code ci-dessus, vous accéderez à un lien vous permettant de télécharger votre nomenclature.
Vous pouvez également télécharger ce document sur votre espace assuré.

 - 2 BET Structure (tous matériaux), couverture, étanchéité
 - 18 Dessinateur / Projeteur

- aux ouvrages ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité de l'attestation mentionnée ci-dessus
- aux ouvrages dont le coût total de construction HT tous corps d'état et y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de
 - pour des Ouvrages soumis à obligation d'assurance : **15 000 000 €**
 - pour des Ouvrages non soumis à obligation d'assurance : **6 000 000 €**
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
 - pour des Ouvrages soumis à obligation d'assurance : **de techniques courantes, et à l'exclusion des Ouvrages de caractères exceptionnel et/ou inusuel**
 - pour des Ouvrages non soumis à obligation d'assurance : **à l'exclusion des Ouvrages de caractère exceptionnel et/ou inusuel**

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas *aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.*

Nature de la garantie :

- **Responsabilité décennale**

Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.
La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.

- **Responsabilité décennale, en sa qualité de sous-traitant :**

Le contrat a également pour objet de répondre à cette même responsabilité décennale, en sa qualité de sous-traitant, pour les dommages de même nature que ceux relevant de l'obligation d'assurance précitée. Il répond aux règles de capitalisation pour la garantie obligatoire.

- **Responsabilité Civile :**

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages causés à autrui, et ce tant du fait de son exploitation que pour les conséquences de fautes professionnelles, au cours des activités définies au contrat.

Durée et maintien de la garantie :

- **Responsabilité décennale et responsabilité décennale en sa qualité de sous-traitant :**

La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.

- **Responsabilité Civile :**

Les autres garanties de Responsabilité Civile s'appliquent aux réclamations formulées à l'encontre de l'Assuré pendant la période de validité de la garantie, selon les dispositions de l'article L 124-5 du Code des Assurances.

Montants de la garantie :

Les garanties sont accordées, à concurrence des montants mentionnés au tableau de garanties joint.

POUR QBE

VOTRE ATTESTATION D'ASSURANCE

Dont Assurance de Responsabilité Décennale Obligatoire

INTITULÉ DES GARANTIES Les frais de défense sont inclus dans les montants de garantie	MONTANT DES GARANTIES
RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION	
Tous dommages confondus	7 500 000 € par Année d'assurance
dont :	
1. Dommages corporels	7 500 000 € par Sinistre
1.1 Dont recours en faute inexcusable	1 000 000 € par Année d'assurance
2. Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000 € par Sinistre
3. Vol par préposés	30 000 € par Sinistre
4. Dommages immatériels non consécutifs	1 50 000 € par Sinistre
5. Atteintes à l'environnement	400 000 € par Année d'assurance
6. Biens confiés	30 000 € par Année d'assurance
RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE	
Tous dommages confondus	1 500 000 € par Année d'assurance
dont :	
1. Dommages corporels	1 500 000 € par Année d'assurance
2. Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000 € par Année d'assurance
3. Dommages immatériels non consécutifs	300 000 € par Année d'assurance

RESPONSABILITÉ DÉCENNALE POUR LES OUVRAGES SOUMIS À OBLIGATION D'ASSURANCE

Option 1 : Limite par chantier de 15 M€

Responsabilité Civile Décennale obligatoire	Habitation : À hauteur du coût des travaux de réparation de l'ouvrage, y compris les travaux de démolition, déblaiement et dépose ou démontage. Hors habitation : à hauteur du coût de construction déclaré par le Maître d'ouvrage, tel que visé par l'article R.243-3-I du Code des assurances.
Responsabilité du sous-traitant en cas de dommages de nature décennale	1 500 000 € par Sinistre

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisés dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. Fait par le courtier délégataire pour la compagnie QBE, à Fougères le 7 septembre 2026.

QBE

QBE European Operations est le nom commercial de QBE UK Limited, QBE Underwriting Limited et QBE Europe SA/NV. QBE Europe SA/NV est une société anonyme de droit belge au capital de 1.129.061.500 EUR, immatriculée en Belgique sous le n° TVA BE 0690.537.456, RPM Bruxelles. Son siège social est situé Bastion Tower, 10 place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles – Belgique. La succursale en France de QBE Europe SA/NV est inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 842 689 556. Son établissement principal est sis Tour CBX, 1 Passerelle des Reflets, 92400 COURBEVOIE.QBE Europe SA/NV est une entreprise régie par le Code des Assurances pour les contrats souscrits ou exécutés en France. QBE Europe SA/NV est agréée sous le numéro 3093 et soumise au contrôle de la Banque Nationale de Belgique (BNB) et sa succursale en France est également soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).
Pour toute réclamation : https://qbefrance.com/nous-contacter/reclamations/

APRIL Partenaires
Siège social
15 rue J FERRY BP 307
35303 FOUGERES

LE TRI FACILE PAPIER